



## PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PRODUCTION LOCALE MARTINICAISE L'OCTROI DE MER, OUTIL INDISPENSABLE À PÉRENNISER

Après la publication du rapport FERDI en mars 2020<sup>1</sup>, rapport calomnieux qui remettait en cause l'existence même de l'octroi de mer, et proposait une solution destructrice d'emplois, une autre menace a inquiété sérieusement l'ensemble des socio-professionnels ultramarins. Il s'agit d'une proposition de la commission concernant la mise en place d'un principe d'exclusion au différentiel d'octroi de mer pour les productions couvrant moins de 5% ou plus de 90% des besoins du marché local. Cette mesure discriminatoire a créé à nouveau beaucoup d'émoi au sein des producteurs et à juste titre puisque qu'elle risquait fortement de mettre en grande difficulté tout un pan de la production locale :

- Les fruits et légumes locaux (goyaves, melons, concombres, aubergines),
- Les produits à forte identité culturelle (rhum, eaux, viandes de porcins),
- Les yaourts et les œufs sans compter les matériaux de construction (ciment, tuiles, briques).

Après une vaste mobilisation des parlementaires et des socio-professionnels, cette proposition qui aurait pu générer beaucoup de dégâts, a été abandonnée par les services instructeurs de la commission. Cet engagement collectif démontre bel et bien la nécessité et surtout l'efficacité de constituer un front commun.

Cependant, notre front doit rester mobilisé et notre vigilance constante car une autre étape de la négociation (pas des moindres) sera bientôt franchie : le projet de loi en droit interne. Certes, la nouvelle proposition bannit le principe d'exclusion pour le remplacer par une instruction renforcée des codes produits pour lesquels le taux de couverture des besoins locaux dépasserait les 90% ou serait inférieur à 5%. Il faut noter que l'application d'une instruction renforcée est déjà en vigueur dans les procédures actuelles, démontrant la régularité du fonctionnement en place.

De même, les négociations actuelles portent également sur la reconduction des produits listés en annexe de la décision du Conseil de 2014. Au total, ce sont près de 300 codes douaniers reliés à une production locale, dont le caractère stratégique est prégnant en matière de sécurité et d'autosuffisance alimentaires qui sont concernés. L'ensemble des producteurs espère que ceux-ci seront reconduits.

Quoi qu'il en soit, cette énième menace qui a ébranlé à la fois les professionnels du monde économique et politique, nous démontre l'importance de stabiliser les politiques en faveur de la production locale.

Les raisons pour lesquelles il nous faut défendre et soutenir notre production locale sont multiples et trouvent, toutes, des fondements légitimes et immuables. Personne ne pourrait

---

<sup>1</sup> Rapport commandé par le ministère de l'économie et des finances, qui fut extrêmement décrié en avril 2020 par les producteurs ultramarins notamment par les MPI Guadeloupe, Martinique, Guyane et l'ADIR.

en disconvenir. L'ADN et la raison d'être de l'AMPI sont la défense mais aussi le développement de la production locale.

De nombreuses activités ont vu le jour depuis 1970, grâce au système de différentiel de taxation, par exemple : la production d'eau de source, la constitution de filières en liaison avec l'agriculture comme la goyave, la production d'œufs couvrant 100 % des besoins locaux, la filière de matériaux de construction, etc. ...)

Cette production locale s'est renforcée entre 2015 et 2018 passant de 733 à 761 millions d'euros (hors produits pétroliers), soit une augmentation de 4 %<sup>2</sup>, se traduisant par une meilleure place sur le marché local.

*L'actualité de l'octroi de mer est la suivante :*

*Une instruction renforcée menée par les services de la DG TAXUD<sup>3</sup>, et la DG COMP<sup>4</sup> que l'on souhaite prudente et cohérente avec les annonces officielles et les politiques publiques en faveur de la production locale.*

Au regard de la crise actuelle, il est plus que nécessaire, voire urgent de mettre en cohérence les annonces officielles (reflet d'une volonté politique) et les politiques publiques qui sont décidées et appliquées.

Rappelons les déclarations officielles du Président de la république ou du gouvernement qui abondaient en ce sens avec une certaine fermeté :

- **Allocution du Président de la République, 13 avril 2020 :**  
« Il nous faudra rebâtir notre économie plus forte afin de produire et redonner plein espoir à nos salariés, nos entrepreneurs, garder notre indépendance financière. Il nous faudra rebâtir une **indépendance agricole, sanitaire, industrielle** et **technologique française** et **plus d'autonomie stratégique** pour notre Europe (...). ».
- **Communiqué du 18 mars 2020 du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Didier GUILLAUME**, remerciant « l'engagement des forces vives de la chaîne agricole et agroalimentaire », et encourageant « la responsabilité de chacun dans l'acte d'achat ».

Nous souhaitons que ces paroles soient tenues et attendons des autorités nationales leur soutien entier et total !

*Le devoir de mémoire : une production locale qui répond aux besoins de la population quand l'importation fait défaut.*

La production locale occupe sans aucun doute une place essentielle. Rappelons le rôle qu'elle a joué durant les périodes de fortes perturbations dans la chaîne logistique survenues fin d'année 2019<sup>5</sup> ainsi que durant les mois de confinement en février, mars, avril et mai 2020. Beaucoup de produits importés manquaient dans les linéaires. Durant ces périodes de crise sociale, sanitaire et économique, la production locale a su répondre avec force et réactivité aux besoins de la population malgré le défaut d'approvisionnement de nombreux produits d'importation. Voilà une belle démonstration de résilience !

---

<sup>2</sup> Données condensées INSEE, IEDOM.

<sup>3</sup> La direction générale de la fiscalité et de l'union douanière est rattachée à la Commission européenne.

<sup>4</sup> La direction générale de la concurrence.

<sup>5</sup> Perturbations liées aux mouvements sociaux et mouvements de grève sur les ports Français suscités par la réforme des retraites.

Les consommateurs martiniquais doivent s'en souvenir et continuer d'appuyer la dynamique collective qui est déjà bien lancée, en définissant une vision commune, partagée, stable et cohérente avec les acteurs économiques locaux.

N'est-ce pas là un beau projet solidaire et démocratique qui nous permettrait enfin de nous fédérer, de relever les défis afin que la Martinique se relève d'un tel choc et construise une économie autocentrée.

### *Une production locale vertueuse*

La proximité du producteur local par rapport au consommateur réduit de façon considérable l'empreinte carbone, contrairement aux produits importés qui font des milliers de kilomètres. De plus, toutes nos entreprises industrielles participent à l'écologie industrielle territoriale de production : les déchets des sous-produits des uns deviennent les matières premières pour d'autres, ce qui contribue à réduire la pollution sur notre île.

N'oublions pas que plusieurs industries locales sont spécialisées dans le traitement et le recyclage des déchets ce qui contribue à l'amélioration de la qualité sanitaire sur notre territoire.

### *Un impératif : stimuler l'innovation au sein de la production*

Pour maintenir une politique incitative en faveur de l'innovation, le différentiel est un puissant outil.

En l'absence de différentiel d'octroi de mer, le contexte de concurrence et l'inégalité existante entre nos entreprises et les grandes entreprises nationales ou européennes, empêcheraient toute émergence de nouveaux produits et donc l'innovation. Cette hypothèse se justifie et se comprend parfaitement au regard de la disproportion entre un marché insulaire, le nôtre, 359 000 habitants (dont 126 000 actifs environ) et le marché national, 67 millions d'habitants ou le marché européen, 741 millions d'habitants. Il est indéniable que sans différentiel d'octroi de mer, la production locale ne résisterait pas très longtemps et serait anéantie. C'est pour cela qu'il nous faut coûte que coûte maintenir l'ensemble des différentiels permis par le régime de l'octroi de mer.

### *L'analyse de la part de marché, une complexification du dispositif qui viendrait accentuer des difficultés existantes et fragiliser davantage les TPE-PME*

L'instruction renforcée sur la base de la part de marché, complexifie la lecture du dispositif par les TPE-PME totalement démunies d'outil de pilotage afin d'apprécier leur positionnement sur le marché local. La politique d'OPEN DATA n'étant pas encouragée, il n'existe aujourd'hui aucun instrument de centralisation de données permettant de construire un outil de pilotage afin d'anticiper et d'évaluer le positionnement de nos entreprises en temps réel, sur le marché local et voire le marché antillais. La complexité est réelle et le défi à relever est de garantir la stabilité du dispositif en créant cet outil au service des politiques publiques.

*Une urgence : préserver et développer les emplois directs et indirects.*

Il faut rappeler que le soutien de la production répond également à l'impérieuse nécessité de création d'emploi par l'activité.

Le différentiel d'octroi de mer est l'outil le plus puissant pour appuyer et booster cette politique de l'emploi par l'activité ; la démonstration ayant d'ailleurs déjà été faite. Le tissu industriel que nous avons la chance d'avoir, s'est étoffé grâce à ce dispositif comme en témoignent beaucoup d'industriels.

Toute restriction donnerait assurément un coup de frein à cette nouvelle dynamique qui s'installe depuis plusieurs années. Pour preuve, la création d'entreprises industrielles en 2018 a connu une augmentation de 10%<sup>6</sup>.

La production locale en Martinique compte aujourd'hui 19 000 emplois directs et 26 000 emplois indirects<sup>7</sup>, ce qui représente un poids conséquent. Mieux encore, 1 emploi productif créerait 3 emplois indirects selon les analystes de l'INSEE.

Par ailleurs, le secteur industriel en Martinique est celui qui concentre l'essentiel des emplois hautement qualifiés.

La production locale étant donc un levier indéniable en faveur de l'emploi et un maillon essentiel de l'écosystème local, nous affirmons haut et fort que le dispositif de différentiel de de l'octroi de mer est indispensable !

\*\*\*

La production locale Martiniquaise espère que les autorités nationales tiendront leur parole et défendront l'intérêt général, en garantissant des conditions favorables au maintien d'une production locale, vitale en matière de sécurité alimentaire et d'indépendance économique et industrielle.

***Le différentiel d'octroi de mer est pour l'heure la seule garantie ayant fait ses preuves.  
Encore faut-il l'utiliser au maximum de ce qui est permis par le droit européen.***

**Josiane CAPRON  
Présidente AMPI**

---

<sup>6</sup> Rapport Insee 2018.

<sup>7</sup> Données condensées INSEE, IEDOM, 2018.